



LA VIGIE

Journal de démocratie sociale DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes	3 fr. 00
Réclames	0 fr. 50
Faits divers	1 fr. 00

Industrie de la Baleine

AUX ILES ST-PIERRE & MIQUELON

Extrait du journal la « Dépêche Coloniale »

Monsieur le Directeur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les articles que votre journal vient de consacrer à la question de l'installation d'une baleinerie aux îles Saint-Pierre et Miquelon. A mon avis, jamais discussion ne fut enserrée dans une meilleure logique, ni enquête, poursuivie, avec plus de sincérité. La *Dépêche Coloniale*, toujours au premier rang du bon combat quand il s'agit des intérêts économiques de nos colonies, vient de prouver une fois de plus qu'elle sait aller au fond des choses et que tout ce qui sort de ses bureaux porte le poinçon de la vérité.

Dans l'espèce actuelle, je m'empresse d'autant plus vivement de lui exprimer ma reconnaissance, que son heureuse initiative et sa compétence indiscutée ne manqueront pas de donner à la question un éclat nouveau d'évidence. La lumière qui en jaillit va sûrement dessiller les yeux aux hommes de bonne foi jetés dans la mêlée par je ne sais qu'elle fatalité.

Mais, il y aura toujours d'autres hommes que cet éclat et cette lumière généreront et qui, vrais hiboux vivant de rapièces, fuiront l'un et l'autre, pour se réfugier dans les ténèbres et les ombres.

Il y a donc deux sortes de chasse : la chasse de jour et la chasse de nuit. Vous vous êtes brillamment réservé la première, je vous demande la permission de m'attribuer la seconde et de poursuivre les hiboux, ces oiseaux de malheur, jusque dans leur retraite cachée,

Délégué élu de la population des îles Saint-Pierre et Miquelon, j'ai d'ailleurs pour devoir d'apporter mon écot dans votre œuvre éminemment économique, presque philanthropique, dans tous les

cas, empreinte de patriotisme sûr et sans exagération.

Les oiseaux de proie auxquels je fais allusion ne sont autres que mes adversaires politiques de Saint-Pierre. Pour eux, le bien du pays est secondaire, l'intérêt général est tertiaire. *delen da Carthago*, lisez : périsse Louis Légasse ! tel est leur cri de ralliement. J'entreprends de monter un frigorifique ? Non, non, pas de frigorifique, périsse Louis Légasse !

Je monte une Société de commerce ou d'industrie ? Non, non, pas de Société, périsse Louis Légasse . . .

Un de mes amis demande à construire une usine ? Non, non, pas d'usine. *delen da.....*

A les en croire, je serais pour eux un rival qu'on doit combattre en tout. Or, suis je leur rival ? Je dois plutôt demander s'ils sont mes rivaux, puisque toutes les industries qui existent à Saint-Pierre et Miquelon sont dues à mon initiative personnelle ou à celle de mes amis. C'est nous qui agissons les premiers et les autres nous suivent afin de ne pas rester trop en arrière. Nous détenons les deux tiers de l'armement local. Mes adversaires ne possèdent que le dernier tiers et encore !!! Leurs sentiments vis-à-vis de moi s'expliquent donc par ce fait que ne pouvant jamais m'atteindre en quoi que ce soit et manquant d'autre part, de la plus élémentaire initiative, ils jettent la pierre à celui qui ose et qui réussit.

Dans la question de la baleinerie, notamment, le demandeur en concession d'usine est un de mes meilleurs amis. Il sollicita d'abord de construire l'usine à l'Île-aux-Chiens. Les habitants de cette île tous très travailleurs, très économies et très intelligents, virent tout de suite dans l'industrie naissante une nouvelle source de profits. Oubliant un instant les haines politiques ou les rivalités commerciales, ils acclamèrent à l'unisson le sympathique citoyen qui proposait de faire de leur com-

mune un centre industriel.

Plus tard, mon ami, M. Salomon, crut devoir changer l'emplacement de l'usine. Une scission se produisit immédiatement à l'Île-aux-Chiens, entre mes amis et mes ennemis politiques.

— Puisque ce n'est pas nous qui devons directement bénéficier de cette entreprise nous n'en voulons plus, disaient ceux-ci.

Mes amis, au contraire, restèrent fidèles à leur première opinion et appuyèrent de leur mieux la demande de M. Salomon.

Une double pétition respectivement favorable et défavorable s'organisa de part et d'autre. Les deux syndicats des armateurs, la Chambre de commerce et les municipalités s'en mêlèrent. L'un des deux Syndicats des armateurs, (de beaucoup le moins important au point de vue du nombre des membres et du nombre des bateaux armés), s'empara des objections de mes adversaires politiques de l'Île aux Chiens et recueillit soigneusement dans les polémiques locales de Terre-Neuve, tout ce qui avait été dit contre les baleineries, au moment de leur installation et par conséquent avant aucune expérience pratique. Il fit, à l'aide d'un journal local, une réédition de toutes ces théories, aujourd'hui démenties par les faits ou annihilées par les progrès de la science; et, monté sur ce cheval-fossile, partit en guerre contre l'usine.

Voilà l'origine de l'opposition. Deux causes y apparaissent nettement :

1^e Dépit de certains habitants de l'Île-aux Chiens, de ne pas voir l'usine se construire chez eux.

2^e Intervention de mes adversaires politiques qui n'hésitèrent pas à faire de cette question économique un tremplin électoral où ils furent d'ailleurs battus à plate couture.

L'immixtion de la politique en cette matière est si évidente qu'à Saint-Pierre et Miquelon, tous mes adversaires qui s'intitulent « antilégassistes » n'hésitent



pas à se dire « antibaleinards ». Mes amis s'appellent modestement mes amis et je m'honneure de ce titre.

Or, qu'on réfléchisse un instant : dans le cas où l'industrie de la baleine serait réellement néfaste à celle de la morue, n'est-ce pas mes amis et moi qui en subirions le contre-coup ? Nous possédons, ai-je dit, les deux tiers de l'armement local. Ces deux tiers nous représentent, bon an, mal an, quelques millions de francs d'affaires, répartis entre une vingtaine d'industriels et de Sociétés commerciales, tandis que la baleinerie, propriété d'une seule personne ou d'une seule Société, ne mettra en circulation que quelques centaines de mille francs, en donnant beaucoup de travail aux ouvriers de la colonie.

Dans ces conditions, en admettant même que chacun de nous soit actionnaire de la nouvelle Société, peut-on raisonnablement soutenir que les bénéfices devant résulter de l'usine seront supérieurs à ceux retirés annuellement de l'industrie de la morue ? Si, néanmoins, nous insistons vivement pour l'installation de l'usine, c'est que celle-ci ne présente aucun danger. Notre industrie prêtera la main à celle de notre ami et nous contribuerons au bien être de toute la colonie, ainsi qu'au triomphe du pavillon national.

Veuillez agréer, etc.

L. Légasse

délégué des îles Saint-Pierre et Miquelon
au Conseil supérieur des colonies,
conseiller du commerce extérieur.

P. S. — M. Angoulvant, le distingué gouverneur des colonies qui connaît parfaitement cette question est en ce moment à Paris.

La Chambre de Commerce et les quais

Notre attention a été appelée l'autre jour sur une petite affiche, papier blanc, couleur Administrative, par laquelle le public était informé qu'une enquête de commodo et incommodo était ouverte sur la demande de la Chambre de Commerce, aux fins de diminuer la longueur du plan incliné situé à l'est du quai du Commerce dans le but de permettre à certains navires d'accoster pendant le séjour du vapeur postal le long du quai.

Nous avons été très surpris en lisant cette affiche, et nous nous sommes demandé comment la Chambre de Commerce, si jalouse ordinairement de l'emploi des fonds des contribuables, pouvait engager l'Administration à faire une pareille dépense dans un moment où, tout le monde le sait, le pays se débat sous le coup des mauvaises campagnes successives et où le

commerce étant pour ainsi dire nul, on peut affirmer que la plupart du temps pas un seul navire n'occupe les places disponibles à quai.

Si le St-Pierre Miquelon dépasse le quai de plusieurs mètres, le Pro Patria le dépassait aussi, et les navires d'une certaine longueur ne pouvaient pas alors, pas plus qu'aujourd'hui, se servir de ce côté du quai.

Cet inconvénient existait il y a pas mal d'années et c'est alors, au moment où il y avait encore un peu de commerce et d'argent dans la caisse qu'il fallait faire le travail.

Pendant combien de temps du reste le vapeur postal reste-t-il à quai ? Quatre à cinq jours par mois et nous parions ce que l'on voudra que le cas d'un navire retardé de ce fait ne se présente pas quatre fois par an.

Nous espérons donc que l'Administration ne donnera pas suite à cette demande. L'importance de la dépense peut-être évaluée au chiffre minimum de 2000 francs, car naturellement il faut non seulement diminuer la longueur du plan incliné mais encore il faut creuser pour donner de l'eau, et cela coûte fort cher.

Cet argent, à notre avis serait beaucoup mieux employé à entretenir et à réparer le Quai du commerce qui, si l'on n'y prend garde s'écroulera un de ces jours sous les pieds. Il est même grand temps d'y porter remède.

Du reste comment va-t-on s'y prendre pour creuser l'endroit nécessaire puisque la drague de M. Lemoine est partie pour Terre-Neuve.

Lettre Ouverte

A Monsieur l'Administrateur

Dans le n° du 28 Juillet, à propos de la laïcisation des Ecoles des Filles à St-Pierre, la Vigie dit qu'en républicaine sincère elle s'incline devant la loi tout en regrettant que les sœurs ne puissent pas continuer à diriger nos écoles communales.

Comme elle, nous nous inclinons devant la loi dans ce sens que nous ne prendrons pas nos fusils pour tirer sur ceux qui l'ont votée, pas plus que nous n'irons mettre le feu chez vous qui êtes chargé de l'appliquer ou chez ceux qui en ont demandé méchamment l'application, chez les Mazier, les Daygrand, et chez tous ces pauvres sires de la défunte *Action laïque*, qu'un aventurier de passage, un Lagrosillière, a entraînés pour réclamer en haut lieu la laïcisation.

Mais, précisément, parce que nous sommes, nous aussi, des républicains convaincus et que nous voulons la liberté pour les

pauvres, ouvriers et marins, aussi bien que pour les riches, nous demandons instantanément que cette loi soit modifiée et remplacée par une autre plus équitable qui permettra aux pères de famille d'élever leurs enfants comme ils l'entendent.

De plus, nous protestons énergiquement contre l'application actuelle de cette loi à St-Pierre; elle est inopportun et contraire aux intérêts de la colonie.

En France, il y a encore des Ecoles Communales dirigées par les religieuses. Pourquoi à St-Pierre se hâte-t-on de laïciser et choisit-on de préférence cette année pour faire cette besogne ?

La population réclame-t-elle la laïcisation ?

A part Daygrand, qui confie ses enfants aux Pères Eudistes de Church Point, à part Mazier, élevé, comme ses fils, par des prêtres, à part quelques autres de même acabit,— et chacun d'eux a pour cela des motifs plus ou moins sérieux— toute la population de St-Pierre demande le maintien des sœurs; la pétition adressée à ce sujet à M. Angoulvant en Janvier dernier en fait foi.

Y a-t-il quelque avantage pécuniaire pour la Colonie à laïciser.

Non; il y a, au contraire, tout intérêts à ne pas le faire.

Déjà, depuis deux ou trois ans, on a toutes les peines du monde à équilibrer le budget de la Colonie; or la campagne de pêche, cette année, menace d'être aussi misérable que les années précédentes, et il n'y a pas lieu de compter sur des recettes extraordinaires. Pourquoi donc s'acharner à faire cette année une laïcisation qui entraînera de nouvelles dépenses ?

D'autre part, la laïcisation amènera la création d'écoles libres, mais, pour ouvrir des écoles libres, il faut se procurer un local, acheter le matériel nécessaire pour les classes, et assurer un traitement aux sœurs: tout cela exigera des frais considérables. Sans doute, nous sommes tous bien décidés, dans la classe ouvrière à faire les plus grands sacrifices pour conserver à nos enfants ces maîtresses excellentes dont nous sommes satisfaits. Mais, encore une fois, pourquoi choisir de préférence cette année qui s'annonce si mauvaise, pour nous mettre le couteau sous la gorge et nous imposer des charges accablantes ?

Que gagnera-t-on à saigner à blanc une population qui se meurt de misère et de découragement ?....

M. Angoulvant répondant aux vœux de tous, a obtenu d'ajourner de quelques mois la laïcisation. *La population demande à grands cris qu'elle soit retardée*

d'une année encore.

Veuillez donc Monsieur l'Administrateur, faire connaitre la situation au Département, dites bien haut que les Lagrossière et consorts ont menti éffrontément en affirmant que la population entière réclamait la laïcisation; dites aussi qu'il sera toujours temps de porter une mesure aussi impopulaire et qu'il a lieu, en tous cas, d'épargner cette année notre malheureuse population.

Voyons! Monsieur l'Administrateur, vous avez une excellente occasion de nous faire plaisir à tous, tout en défendant nos intérêts.

Exposez la situation *telle qu'elle est*, et nous sommes persuadés que le ministère va accueillir favorablement notre requête.

UN GROUPE D'OUVRIERS ET DE MARINS, PÈRES DE FAMILLES.

La légion d'honneur et Mazier

Dans une existence aussi mouvementée que celle du citoyen Mazier ex Maire de St-Pierre, il n'est pas étonnant de voir ce Monsieur, connu par sa souplesse et son habileté à faire des pirouettes, changer du tac au tac dans l'espace de quelques années et en arriver à adorer ce qu'il avait précédemment brûlé.

Le Réveil dans son numéro du 7 Juillet nous apprend que Mazier fut en 1892, proposé pour la croix de chevalier de la Légion d'honneur par le Gouverneur Feillet: pour sa ferme attitude envers les pères du St-Esprit, qu'il avait refusé de recevoir et d'appuyer m. l'abbé leurs cajoleries.

Les pères du St-Esprit partirent et Mazier fut décoré.

Que les temps sont changés!

En effet, depuis deux ans, nul n'ignore à St-Pierre que Mazier a fait tout et le reste pour faire remplacer notre supérieur ecclésiastique actuel par un membre de cette même congrégation des pères du St-Esprit, qu'il s'employa si bien à faire expulser en 1892. Ayions nous pas raison de dire : Que les temps sont changés!

Heureusement que l'influence de Mazier ne dépasse guère les portes de son sépulcre blanc; cet individu n'est à craindre que par le venin qu'il distille dans son journal; et encore!

Donc notre citoyen en fut pour ses frais et le prêtre en question dut reprendre le chemin de sa congrégation.

Conclusion: N'ayant pas réussi dans sa ténébreuse intrigue, le grand citoyen Mazier a néanmoins droit à notre avis à une récompensee.

On nous affirme qu'il est en excellents

termes avec M. l'Administrateur, c'est pourquoi nous nous permettons d'émettre l'opinion que la rosette d'officier de la légion d'honneur ne saurait être mieux placée, que sur la poitrine de cette honnête girouette, digne défenseur des institutions républicaines.

X

La Question Monétaire

A deux reprises, le 16 Juin et le 14 Juillet, le Réveil St-Pierrais a fait allusion d'une façon vague à cette question qui a été agitée et solutionnée en Juin dernier au Conseil d'Administration.

Nous en n'aurions pas parlé si dans le numéro du 14 Juillet le Réveil n'avait fait des insinuations malveillantes que nous ne pouvons laisser passer sous silence.

En effet, on laisse entendre que si le mois dernier, par suite de l'arrivée dans la Colonie d'un nombre inusité de navires, le commerce a manqué d'or pour payer les droits de navigation, la faute en est à la Banque des Iles St-Pierre & Miquelon.

C'est bien dommage que Mazier et ses acolytes ne fassent pas partie du Conseil d'Administration de la Banque, ils auraient su prévoir et empêcher la pénurie d'or qui a été si grande, qu'on a vu se présenter aux guichets de cet établissement des personnes qui n'y avaient jamais fait un sou d'affaires.

Nous demandons humblement pardon à ces Messieurs de leur avoir ainsi manqué d'égards et nous les assurons qu'à l'avenir lorsque la Banque aura une affaire à faire, une expédition de numéraire à effectuer, ses administrateurs ne manqueront pas au préalable d'en demander l'autorisation dans les bureaux du Réveil St-Pierrais.

En ce qui concerne la réforme monétaire en elle-même, nous n'en parlerons pas; elle a été publiée tout au long dans le Journal Officiel de la Colonie et les gens sensés en auront compris l'avantage; il est inexact par exemple de venir nous dire qu'on ne pourra pas avoir d'argent français pour payer les droits d'octroi de mer puisque le Trésor n'en versera plus. D'abord le Trésor en versera encore une notable quantité, ensuite nous n'apprendrons à personne pas même à notre ami Mazier, qu'il coû-

te meilleur marché de faire venir de l'argent français que d'acheter de l'or à 10/0 à la Banque ou en ville.

Les Gribouilles Réveillard

Honné soit qui mal y pense

Décidément il n'y a pas que le chef de cette illustre famille Gribouilles-Réveillard qui soit atteint de ce terrible mal : la Légassite.

Tous ses membres s'en ressentent plus ou moins, nous en avons la preuve dans cet article signé des jumeaux Falco (nom de baptême)

Quelle salade chinoise ! Le doux Jésus y voisine avec le farouche tribun Gambetta et l'illustre Flaubert (l'inventeur de la carabine qui porte son nom à Falco)

Au commencement de l'article Légasse est bien malade, à la fin il a un estomac d'autruche. « Peu lui importe tous les Falco du monde puisqu'il a l'opinion publique avec lui. »

Mais alors, à quoi bon vous démener ainsi? Vous voyez bien que c'est vous qui êtes malade. Vous avez la « Légassite » qui consiste à avoir Légasse dans le nez, ce qui est particulièrement gênant pour se moucher ; de plus cela atrophie jusqu'à la folie furieuse incurable, les cellules cervicales et ceux qui en sont atteints perdent leurs cheveux sans perdre le toupet, cas excessivement grave.

Vous êtes si toqué, passez nous le mot que vous prenez la gribouillite pour une maladie, alors que c'est un exploïsif de la même famille que la mélinite, la dynamite et autres écrabouillites. La gribouillite, ainsi que son nom l'indique est à l'usage des gribouilles — attention à vous —, elle produit des effets désastreux comme, par exemple, de déshabiller au propre comme au figuré, au moral comme au physique, ceux qu'elle touche. Légasse pourrait l'essayer en jetant quelques bombes parmi les vôtres, alors nous assisterions à un spectacle qui ne serait pas à l'avantage de beaucoup d'entre vous et cela fait frémir de penser à ce que nous verrions de hideurs-mâles et femelles ! Oh ! là là ! Voilons nous la face....

Le seul préservatif contre la gribouillite est la poudre d'escampette, quelques uns parmi vous en ont essayé et s'en trouvent très bien.

Ceux qui ne pourront s'en procurer seront à plaindre et c'est ce que nous faisons de tout notre cœur,



La Baleine fraudeuse

Après la publication des articles si clairs, si précis et si documentés de la « Dépêche Coloniale », au sujet de l'affaire Baleine, nous avons le ferme espoir que tous les gens de bonne foi se rendront compte que la création d'une usine à Miquelon ne peut qu'aider au développement économique du pays, sans nuire en quoi que ce soit à la pêche de la morue et de la boëtte.

Mazier lui, ne désarme pas et dans un long accès de mauvaise humeur devant ces chiffres et ces citations irréfutables, il nous lance ses ritournelles ordinaires, qui ont été resassées vingt fois et que nous ne prendrons pas la peine de réfuter.

Nous nous contenterons aujourd'hui de mettre ce Monsieur en flagrante contradiction avec lui-même, comme il l'a été déjà maintes fois sur la même affaire.

Il nous dit en effet d'une part que si on construit l'usine la pêche est perdue, et d'autre part il craint que ce ne soit qu'un trompe l'œil destiné à cacher une exploitation de fraude, une nouvelle spéculation quelconque.

Eh bien Monsieur Mazier, vous avez raison pour une fois vous avez mis le nez, non pas dans la m... comme vous le dîsez si rageusement l'autre jour, mais vous avez mis le doigt sur la vérité.

La capture des baleines serait une affaire secondaire.

Il nous en coûte de faire cet aveu mais puisque nous sommes démasqués, autant faire notre confession franchement, carrément et sans détours.

Nous avons par exemple la certitude que le terrible Filippi, dont vous nous menaçez, eut été encore plus perspicace que vous et aurait deviné la façon dont nous comptions opérer.

Nous allons donc vous le dire sans plus tarder.

De temps en temps, à des époques convenues le vapeur se rendra au large et après avoir harponné et amarré le long du bord une baleine, il attendra.

Peu après un panache de fumée s'élève à l'horizon un vapeur s'approche du baleinier, des signaux sont échangés, des embarcations sont mises à la mer et des barils d'alcool, des caisses de tabac et de gin, des cigares, des bottes, effets cirés etc sont transportés sur le pont du baleinier.

Un coup de sifflet, le vapeur s'éloigne, laissant le baleinier seul au milieu de l'Océan.

Alors se passe une scène étrange, fan-

tastique; rapidement les marchandises provenant du vapeur sont enfournées dans la gueule du monstre et introduites dans son estomac, cette besogne est facile puisqu'il est avéré d'après l'Evangile suivant St-Mazier que la baleine peut avaler, chiens de mer, morues etc, etc. et que dans le temps elle a pu avaler Jonas.

Cette besogne terminée, l'honnête baleinier reprend le chemin de l'usine; la prise est annoncée joyeusement et le cé-tacé hissé sur le plan incliné.

Minuit, l'heure des crimes, tout dort; seuls quelques hommes munis de lanternes et armés de couteaux tournent autour du monstre. Ce sont les initiés; rapidement, mystérieusement, le ventre de la baleine est ouvert et peu après, le gin, le tabac l'alcool etc, etc. sont logés dans les magasins de l'usine à l'abri des regards indiscrets des bâdauds et des douaniers.

Et voilà comment une usine pour la fabrication de l'huile de baleine peut servir à couvrir une vaste opération de fraude!

La Ligue des droits de l'homme

A grand renfort de tam-tam on nous annonce que le Sieur Angoulvant a comparu devant la Ligue des Droits de l'Homme et qu'il y a été quelque peu malmené.

Cette information nous laisse sceptiques.

Nous ne voyons pas bien un Gouverneur des Colonies, cité à comparaître devant les membres de la Ligue des droits de l'homme, tout comme un simple Apache est trainé devant la Cour d'Assises.

Nos informations nous apprenaient au contraire que M. Angoulvant devait à son arrivée à Paris provoquer une réunion de la Ligue des droits de l'homme, et qu'il s'y proposait de dévoiler toutes les turpitudes, toutes les saletés et les mensonges inventés de toutes pièces par cet aventurier de Lagrosillère et ses dignes complices de la défunte Action Laïque.

L'imagination aidant, ces messieurs ont vu M. Angoulvant flétrir par la Ligue des droits de l'homme, tout comme ils l'avaient rêvé giflé par Filippi.

Ceux qui ont fait cause commune avec les Michas, les Sazie, les Gailhac et autres pour satisfaire leurs vengeances personnelles et créer à St-Pierre le régime de la Terreur dont tousse souviennent, ont une rude audace de venir nous parler aujourd'hui de partialité et de faveurs.

Louis LÉGASSE et la COLONIE.

Le dernier courrier nous annonce que Monsieur Louis Légasse, notre délégué au Conseil Supérieur des Colonies, doit quitter Paris vers la fin de Septembre.

Il séjournera une huitaine de jours aux Etats Unis et au Canada et rentrera, vers la mi-Octobre, à St-Pierre & Miquelon, où il passera tout l'hiver.

Nous souhaitons de tout cœur que les projets de M. Légasse puissent se réaliser; car sa présence à St-Pierre donne la confiance à tous les bons St-Pierrais et vrais coloniaux, qui sont heureux et fiers d'avoir à leur tête un homme d'action, de la valeur de notre délégué.

A vendre pour cause de départ

Ameublement de chambre à coucher, Service de table en porcelaine, Garniture de cheminée.

Occasion exceptionnelle

Une maison, sise rue des Miquelonnais, mise à prix 6.000fr. payables par annuités de 400fr. pendant 15 ans sans intérêts.

S'adresser à P. M. Eon, à son domicile, ou à son bureau quai de la Roncière.

AVIS

Madame Veuve Miller informe le public qu'elle tient rue Bisson une pension bourgeoise.

Chambres garnies et table d'hôte.

PRIX MODÉRÉS

A VENDRE

Une bicyclette de dame et une bicyclette d'enfant.

S'adresser au bureau du Journal

Le Gérant Fernand Dotsabide

Imp. LA VIGIE